



Païement congés payés dans le BTP "blocage par recyclage"

Par **FLR29**, le **22/08/2020** à **15:20**

Bonjour,

J'ai démissionné d'une entreprise dont les congés payés sont gérés par la Caisse des Congés et Intempéries du Bâtiment.

Je suis partie fin mai pour une entreprise hors BTP, mon solde de congés m'est donc dû ; soit 30 jours sur la campagne 2020 et 5 jours sur la campagne 2021.

J'ai transmis par mail le 7 juillet l'attestation de CP fournie par mon ancien employeur ainsi qu'un bulletin de salaire prouvant que je ne suis plus dans le secteur du BTP (j'ai un accusé de lecture de ce mail).

J'ai fait une première relance téléphonique le 6 août, une autre le 17 août (on vous rappelle dans l'après-midi madame), rien, donc je rappelle de 18 août : le virement sera fait pour la fin de semaine, madame, pas d'inquiétude

J'ai l'impression que l'on me "balade", je reste calme et courtoise mais j'aimerais savoir quels sont les moyens de me faire payer voire de "faire pression" pour enfin accélérer les choses.

Merci de votre aide

Cordialement

FLR29

Par **P.M.**, le **22/08/2020** à **15:29**

Bonjour,

La pression ultime serait la voie judiciaire par un référé devant le Conseil de Prud'Hommes après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure restée sans effet mais je pense qu'il faudrait attendre déjà de savoir si le virement vous parviendra dans les jours à venir si vous avez transmis votre RIB / IBAN et si on ne vous réclame pas l'original de

l'attestation...